



Qu'est-ce que le dispositif Devoirs faits ?

publié le 02/11/2023

Devoirs faits n'est pas un cours supplémentaire.

Le dispositif Devoirs faits a pour objectif de proposer aux élèves, dans l'établissement mais en dehors des heures de classe, un temps dédié et accompagné, pour réaliser leurs devoirs. Chaque enfant a ainsi la possibilité de travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Le dispositif est présenté page 38 sur le carnet de correspondance et page 39 vous trouverez la fiche d'inscription.

N'hésitez pas à scanner le QR CODE sur la couverture du carnet pour avoir accès aux rubriques Devoirs faits et sur la couverture du carnet (recto en bas à droite), un encart est dédié à Devoirs faits si votre enfant est inscrit.

Mme BIOU gère le dispositif, les inscriptions et le suivi tout au long de l'année scolaire.

Le dispositif Devoirs faits c'est un moment privilégié pour l'apprentissage de l'autonomie : il s'agit pour l'élève de questionner les démarches proposées, d'interroger ses propres méthodes, de mettre à l'essai ce qu'il a compris, de réinvestir les apprentissages tout en bénéficiant, au besoin, de l'accompagnement de professionnels aptes à lui apporter toute l'aide nécessaire.

<https://eduscol.education.fr/cid118508/devoirs-faits.html>